

Bon No: 001016662		1ere Gachée: 15:48 (1) Quantité: 7.50 m3		Date: 22/09/2026 thd2609221135 référence commande(2): montange		Zone: ZONE 1 Véhicule: jean jean cristhophe jean jean chirsto											
client: 999000003 chantier: berro		COMPTANT berrod baptiste 203 ch du hammeau de fay				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 											
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:					
code Béton 36112		désignation(6)(8) INGENERIE		certification		classe d'exposition(3) XC1/XC2(F)		Classe Chlorure Cl0.4		consistance(7) S3		Dmax 22.4					
ciment(type et classe)						Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30							
appellation commerciale BPS C25/30 XC1 /C2 S3 D22.4																	
Propriétés particulières spécifiées																	
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE							
M3 POMPES CONTRIBUTION ENVIRO+CARBO REP						MASTERCORE 3072				NOM: signature du client:							
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:														signature:			

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN